



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 2 avril 2007

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2007 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents :

Présents : 22

Absents : 3

Votants : 24

Affiché à la mairie :

le 4 avril 2007

Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.

Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD et Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN et Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mrs Jean-Marie DUGNY, Henri SILVAN excusés et représentés, et Mme Isabelle MAOUNY.

Secrétaire :

Mme Martine BLANVILLAIN

DEMISSION

Monsieur BIDEAU donne lecture de la lettre de démission pour raisons personnelles de Madame Isabelle MAOUNY, conseillère municipale.

FINANCES

Réunis en commission le 8 mars, les membres ont examiné les différents documents budgétaires et proposent :

COMMUNE :

Compte Administratif 2006 fait apparaître un excédent cumulé de 2 431 144,64 € réparti en :

- un déficit d'investissement de 479 104 €
- et un excédent de fonctionnement de 2 910 248,48 €

Il est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de gestion 2006 identique au compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve.

Affectation du résultat.

Au vu des résultats, le déficit d'investissement est apuré par une affectation de 479 104 € en section d'investissement et le solde restant en fonctionnement pour un montant de 2 431 144,64 €

Vote des taux le conseil municipal reconduit les taux des quatre taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation 10,84 %
- Taxe foncière (bâti) 10,62 %
- Taxe foncière (non bâti) 47,18 %
- Taxe professionnelle 9,84 %

Vote du budget 2007 : présenté en équilibre en dépenses et recettes et voté par chapitre, il s'élève à 7 433 012,64 € en fonctionnement et à 5 576 089,00 € en section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aménagement de la Place de la Mairie – autorisation de programme et de crédits de paiement :

L'ensemble des travaux s'élève à 2 232 200 € TTC, la réalisation des travaux s'étalera sur deux exercices. Le conseil vote l'autorisation de programme à hauteur de 2 332 200 € et les crédits de paiement à hauteur de 1 300 000 € pour 2007 et de 1 032 200 € pour 2008.

ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2006 : fait apparaître un excédent cumulé de 353 033,13 € réparti en :

- un déficit d'investissement de 57 216,96 €
- et un excédent de fonctionnement de 410 250,09 €

Il est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de Gestion 2006 : identique au compte administratif, il n'appelle ni observation ni réserve.

Affectation du résultat : au vu des résultats, le déficit d'investissement est apuré par une affectation de 57 216,96 € et le solde restant en fonctionnement pour 353 033,13 €

Vote du budget 2007 : présenté en équilibre en dépenses et recettes et voté par chapitre, il s'élève à 476 679,13 € en section d'exploitation et à 536 285,09 € en section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

LOTISSEMENT EX-CIGA

Compte Administratif 2006 : fait apparaître un déficit d'investissement de 1 201 592,14 € et un excédent de fonctionnement de 647 794,16 € Il est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de Gestion 2006 : identique au compte administratif, il n'appelle ni observation ni réserve.

Affectation du résultat : au vu des résultats, le déficit d'investissement pour 1 201 592,14 € et l'excédent de fonctionnement pour 647 794,16 € sont affectés aux sections.

Vote du budget 2007 : présenté en équilibre en dépenses et recettes et voté par chapitre, s'élève à 1 201 592,14 € en section de fonctionnement et à 1 201 592,14 € en section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

LOTISSEMENT François BROCHET

Compte Administratif 2006 : clôturé, équilibré en dépenses et recettes, pour le fonctionnement à 122 147,20 € et l'investissement à 71 339,79 €

Il est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de Gestion 2006 : identique au compte administratif, il n'appelle ni observation ni réserve.

LES PRES HAUTS – ACHAT DE TERRAIN

Le maire expose au conseil la nécessité de l'acquisition d'une emprise de terrain destinée à la création d'une voirie reliant le prolongement de la rue des Prés Hauts à la rue de Sommeville au niveau du projet de construction projeté par la Société Nexity ; que les terrains pressentis appartiennent à Madame Paulette ROBIN ; que cette dernière, par courrier du 21 mars 2007, a déclaré accepter la vente de l'emprise de terrain nécessaire pour la réalisation d'une voirie.

Le conseil fixe le prix d'achat à 10 €/le m², autorise le maire à signer les documents s'y rapportant, désigne le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage.

LOTISSEMENT NEXITY – ACHAT TERRAIN GUIMARD

Par délibération du 4 septembre 2006 le conseil s'est engagé à acquérir 447 m², à détacher de la parcelle AX 8 appartenant à Monsieur Robert Guimard, nécessaire à l'emprise de la voie, au même prix que la Société Nexity soit 14,00 €/le m². Or, le prix proposé par la Société NEXITY est légèrement supérieur. Le conseil fixe un prix forfaitaire de 6 400 € pour l'acquisition des 447 m² à Monsieur Robert GUIMARD, autorise le maire à signer l'acte d'acquisition.

ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION –LES PRES HAUTS – AY 79

Le Maire expose au conseil :

- la nécessité d'acquérir le terrain cadastré AY 79 d 9 755 m² pour poursuivre l'aménagement du secteur avec la construction d'une résidence collective et créer une voirie reliant la rue des Prés Hauts à la rue de Sommeville au niveau du giratoire.
- Que les terrains pressentis appartiennent à Monsieur Philippe GIRARD, que ce dernier, exige un prix non acceptable en l'absence actuelle de viabilisation.
- Qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation.

Afin d'éclairer le conseil, le Maire présente le dossier comprenant les pièces exigées par l'article R. 11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier comprend les pièces suivantes :- une notice explicative ; un plan de situation ; un plan général des travaux ; l'appréciation sommaire des dépenses ; l'étude d'impact définie à l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 ou la notice exigée en vertu de l'article 4 du même décret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution, qu'il doit être préféré, notamment du point de vue de sa compatibilité avec l'environnement, aux autres projets examinés.

Autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation, du terrain sis lieudit « Les Prés Hauts », cadastré AY 79 de 97a 55ca appartenant à Monsieur Philippe GIRARD.

MAISON DE L'ENFANT A SAINT GEORGES S/BAULCHE

La Maison de l'enfant à Saint Georges accueille des enfants des autres communes les mercredis et pendant les vacances en centre de Loisirs. Par courrier du 21 février, la commune demande une participation communale à hauteur de 2 €par journée/enfant, soit pour 4 familles, 120 €représentant 60 j/enfants à compter du 1^{er} mars 2007.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, la commune dispose d'un centre aéré qui accueille des enfants de l'extérieur, avec un tarif unique, quels que soient les revenus et le domicile des familles.

CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DES BIENS DE RÉSEAU FÉRÉ DE France

A compter du 1^{er} janvier 2007, réseau Ferré de France a confié par mandat la gestion de ses biens à la société ADYAL GRANDS COMPTES. En conséquence, c'est désormais ce nouvel organisme qui procédera à la facturation et au recouvrement des redevances, loyers et charges. Un avenant au bail n° 503015727000101 est proposé.

Le conseil autorise le Maire à le signer.

TRAVAUX

Monsieur Ponthieu, adjoint, fait le point sur les travaux de voirie :

- le programme 2006 est presque terminé sauf la cour de V. Hugo qui sera réalisée pendant les vacances de Pâques et l'allée piétonne vers CORA.
- l'enquête faite auprès des riverains de la rue du Four et de l'Yonne sur la mise en sens unique de cette portion de voie a donné en résultat 6 pour, 6 contre et 2 pour avec ralentisseurs. Il n'y aura donc pas de changement.
- la reprise du réseau d'assainissement au niveau de la place de la Mairie avec la traversée du Parc Colbert est prévue pendant les vacances de Pâques.

- VNF va faire de gros travaux sur l'écluse des Boisseaux (pose de clapets, empierrement)- Début des travaux prévu en juin – passage de nombreux camions de béton.
- *aménagement de la Place de la Mairie* : une réunion a eu lieu ce matin pour arrêter le choix des matériaux et leur coloris, du mobilier urbain, du type de procédure de consultation et des critères
L'appel d'offres ouvert est retenu avec deux lots, l'entreprise devra mentionner ses sous-traitants. Les travaux vont nécessiter la fermeture de la voie et de l'accès au pont pendant 1 mois, la mise en place de déviations est obligatoire (PL, bennes à ordures, services urbain et scolaires).
- *maison médicale* : l'OPAC 89 en qualité d'AMO, a recensé toutes les surfaces et besoins nécessaires à chaque corps de praticiens, procède à l'estimation du projet, doit établir des simulations de montants des loyers en fonction de la durée du prêt. Ces propositions si elles sont acceptées par les futurs locataires généreront un engagement écrit de chacun que nous souhaitons regroupés en SCI et non en individuel. Les services de la Trésorerie seront sollicités pour définir le cadre juridique le mieux adapté pour la gestion.
- *SITA Centre-Est* : les représentants sont venus présenter le projet d'extension du site d'enfouissement de Pien. Monsieur BIDEAU a donné un avis négatif et souhaite que d'autres dispositions soient trouvées, ce projet entraînant notamment le stockage important du sable extrait avant la vente.
Visite du site MERCREDI 11 AVRIL à 18 h 30 – RdV parking arrière de la Mairie (prévoir les bottes).
- *Giratoire RD 84* : le Conseil Général propose une convention concernant la prise en charge des dépenses afférentes aux « travaux communaux ». Le conseil l'accepte et autorise le maire à la signer.

CADEAUX

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents quittant le service, à l'occasion de leur départ à la retraite ou aux enseignants n'a pas été déterminé précisément. En conséquence, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de tels cadeaux. Le conseil fixe à 250 € le montant d'un cadeau de départ en retraite.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas.

AFFAIRES DIVERSES

- *48 avenue de Saint Quentin* : l'association s'est réveillée et réclame le montant de la vente. L'ordonnance d'expropriation n'est pas encore rentrée des Hypothèques.
- *Lotissement Nexity* : Val d'Yonne se porte acquéreur de 8 pavillons. 4 en 2008 et 4 en 2009.
- *Ecole de la 2me Chance* : 20 centres sont déjà ouverts. Celui de Monéteau est prévu en 2008.
- *Jeudi 19 avril à 17 h 30* : présentation du dispositif départemental et régional pour le couverture à haut débit au Foyer communal par les services informatiques du Conseil Général, Régional et la Communauté de l'Auxerrois.
- *14 mai 2007 à 20 h15* : réunion du conseil municipal
- *Distribution du magazine* : jeudi 12 avril à partir de 16h00

Prochain Conseil :

14 mai 2007 à 20 h15
réunion du conseil municipal
